

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 04020 Numéro SIREN : 542 019 096 Nom ou dénomination : ALCATEL LUCENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2019 sous le numéro de dépôt 12303

Greffe du tribunal de commerce d'Evry



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 09/08/2019

Numéro de dépôt : 2019/12303

Déposant :

Nom/dénomination : ALCATEL LUCENT

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 542 019 096

N° gestion : 2017 B 04020



Exemplaire greffe

Certifié conforme

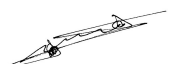
Le Secrétaire



ALCATEL-LUCENT

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)





Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'Associé unique
ALCATEL-LUCENT
Site Nokia Paris Saclay
Route de Villejust
91620 Nozay

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALCATEL-LUCENT SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Participations – changement de méthodologie » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodologie pour déterminer la valeur des participations détenues par Alcatel Lucent SAS.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.b.1. « Titres de participation » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation à la date de clôture. Nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs, qu'en raison de la réception tardive de certains documents, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais légaux.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 juin 2019

Le Commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Matthieu Moussy

Alcatel-Lucent SAS

7 Route de Villejust

91 620 NOZAY

Siret : 542 019 096 00081

Comptes Sociaux 2018



Comptes sociaux

1	Comptes sociaux – Alcatel-Lucent au 31 décembre 2018	3
2	Notes annexes aux comptes sociaux	6



1 Comptes sociaux – Alcatel-Lucent au 31 décembre 2018

Bilan au 31 décembre

ACTIF (En milliers d'euros)	Notes	2018			2017
		Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles	(7)	162 471	-153 799	8 672	10 588
Titres de participations	(8)	30 188 779	-27 873 632	2 315 147	8 105 577
Créances rattachées à des participations	(9)	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	(9)	648	0	648	801
Immobilisations financières		30 189 427	-27 873 633	2 315 794	8 106 378
Actif immobilisé		30 351 898	-28 027 432	2 324 466	8 116 966
Créances	(14)/(15)	130 638	-1 362	129 276	289 662
Valeurs mobilières de placement	(10)	47 065	-10 844	36 222	27 824
Disponibilités	(10)	589 465		589 465	647 245
Actif circulant		767 169	-12 206	754 963	964 732
Comptes de régularisation	(16)	2 372	0	2 372	3 527
TOTAL	(6)	31 121 438	-28 039 638	3 081 800	9 085 225



PASSIF (En milliers d'euros)	Notes	2018		2017
		Avant répartition	Après répartition ⁽¹⁾	Après répartition
Capital		176 988	176 988	176 985
Primes d'émission, de fusion, d'apport		12 221 876	12 221 876	12 221 879
Réserves		2 237 883	2 237 883	2 237 883
Report à nouveau		-8 873 434	-12 999 578	-9 213 832
Résultat de l'exercice		-4 126 144	0	340 399
Capitaux propres	(11)	1 637 169	1 637 169	5 763 314
Provisions	(12)/(18)	30 008	30 008	38 536
Obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)	(13)/(14)/(15)	476 670	476 670	476 670
Emprunts et dettes financières divers	(14)/(15)	228	228	62
Dettes financières		476 898	476 898	476 752
Dettes fiscales et sociales	(14)/(15)	233	233	2 045
Autres dettes	(14)/(15)	935 821	935 821	2 803 060
Dettes		1 412 952	1 412 952	3 281 857
Écarts de conversion passif	(16)	1 671	1 671	1 518
TOTAL		3 081 800	3 081 800	9 085 225

(1) Proposition d'affectation du résultat



Comptes de résultat

(En milliers d'euros)	Notes	2018	2 017
Chiffre d'affaires net		30 170	202 828
Autres produits		8 256	309 525
Produits d'exploitation		38 426	512 353
Services extérieurs et autres charges		-36 798	-191 852
Impôts, taxes et versements assimilés		-571	-1 527
Frais de personnel		-205	-133
Charges d'exploitation		-37 574	-193 512
Résultat d'exploitation	(3)	852	318 841
Produits de participations	(4)	1 600 083	138 135
Intérêts et produits assimilés		10 855	121 026
Intérêts et charges assimilées		-15 729	-31 579
Mouvement net des provisions, dépréciations et amortissements financiers	(3)	-5 584 007	238 633
Autres produits et charges financières		-918	4 517
Résultat financier	(3)	-3 989 716	470 732
Résultat courant avant impôt	(3)	-3 988 864	789 572
Produits exceptionnels		3 113	10 348 390
Charges exceptionnelles		-149 081	-10 801 487
Résultat exceptionnel	(3)	-145 969	-453 097
Impôt sur les bénéfices	(3)/(5)	8 688	3 923
RÉSULTAT NET		-4 126 144	340 399



2 Notes annexes aux comptes sociaux

Note 1 Faits marquants de l'exercice

L'événement majeur de 2018 pour Alcatel-Lucent SAS est le remboursement d'une partie la prime d'émission d'Alcatel-Lucent Participations à hauteur de 1,6 Milliards d'euros.

Sur le plan opérationnel, Alcatel-Lucent SAS poursuit sa baisse d'activité, conséquence de la mise en place du modèle opérationnel Nokia en 2016 (arrêts des accords-cadres de refacturation de recherche et développement) :

- son chiffre d'affaires est passé de 203 MEUR en 2017 à 30 MEUR en 2018
- ses charges externes de 193 MEUR en 2017 à 37 MEUR en 2018

Sa principale activité pour 24 MEUR est la refacturation des coûts des divisions ION et Ultrarad band toujours supportées ainsi que ses revenus de licences pour 6 MEUR.

La société poursuit le projet Sibelius relatif aux transferts de titres de participations au sein du groupe, en cédant les sociétés Alcatel-Lucent Norway pour 19,8 millions d'euros, Nokia Solutions Network France pour 29.1 millions d'euros ainsi qu'une participation minoritaire dans Alcatel Lucent Holding Sa De Cv Mexico pour 42.99 euros.



Note 2 Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis en application des principes généraux de la comptabilité française (règlement ANC n° 2016-07) et conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Principe de prudence
- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

Participations – changement de méthodologie

Changement de méthodologie pour déterminer la valeur des participations détenues par Alcatel Lucent SAS.

A titre liminaire il est rappelé qu'Alcatel Lucent SAS était préalablement la société mère du Groupe Alcatel Lucent, cotée sur Euronext et sur le NYSE. La valeur de l'ensemble des participations d'Alcatel Lucent SAS se devaient donc de correspondre, dans une certaine mesure, à la valeur du Groupe coté. A ce titre, les participations font l'objet de dotations et reprises de provisions pour dépréciation chaque année. Par conséquent plusieurs méthodes (dont la méthode de la valeur d'entreprise groupe (allouée pro rata de la chaîne d'actionnariat) étaient prises en compte pour déterminer la valeur desdites participations. Ces méthodes faisaient ressortir une survaleur par rapport aux capitaux propres des participations cohérente avec la valeur du Groupe coté.

À la suite de l'acquisition d'Alcatel Lucent SAS par Nokia et au rachat des participations des derniers actionnaires minoritaires, Alcatel Lucent SAS a été retirée de la cote en Octobre 2016. Il en résulte qu'il n'existe plus de référence externe pour déterminer la valeur de l'ensemble, indépendamment de la valeur du nouveau Groupe Nokia.

En outre de nombreuses réorganisations internes ont eu lieu en 2017 et 2018, conduisant à des changements majeurs dans le portefeuille d'Alcatel Lucent SAS, dont le transfert hors du périmètre des deux anciennes entités Principales du Groupe, Alcatel-Lucent International qui a cédé ses actifs technologiques à Alcatel-Lucent USA et NSN Oy, et Alcatel-Lucent USA, devenue Nokia Of America Corporation, dont les titres ont été cédés à Nokia Oy.

L'ancienne méthode de valorisation a été maintenue en 2016 et 2017, en se fondant notamment sur la valeur d'acquisition du Groupe Alcatel Lucent, ceci ne semble plus envisageable en 2018.

La méthode de revue de la valeur des participations a donc évolué en 2018 en s'appuyant principalement sur le bilan et l'actif net des sociétés filiales d'Alcatel Lucent SAS, qui semble de nature à fournir une information plus fiable et plus pertinente compte tenu de la nouvelle structure du groupe. La valeur d'utilité d'une participation est la même que celle qu'auraient les éléments de l'actif et du passif de la filiale s'ils se trouvaient directement dans le bilan individuel de la société mère.

Il résulte de l'application de cette nouvelle méthode d'estimation de la valeur des titres une dépréciation de 3 796 915 852,46 Euros pour (Alcatel Lucent Participations) au 31/12/2018 qui s'explique notamment par la non prise en compte de la survaleur préalablement reconnue.

a/ Immobilisations incorporelles

a1- Fonds commercial

Conformément au règlement de l'ANC 2016-07, les fonds commerciaux doivent faire l'objet d'une affectation aux actifs sous-jacents. Ces derniers devront être amortis sur leurs durées d'utilisation. La part non affectée des fonds commerciaux est maintenue dans le poste 'Fonds commercial' qui est réputée avoir une durée de vie illimitée et qui doit faire l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice. Ce dernier consiste à comparer la valeur nette comptable à la valeur d'utilité qui est estimée sur la base d'une projection des flux de trésorerie futurs liés à l'activité.

Aucun test de dépréciation n'est effectué. Le fonds commercial d'ALU SAS est complètement déprécié.

a2- Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et comprennent essentiellement des droits de propriété intellectuelle amortis linéairement sur une durée de cinq ans à compter de leur date d'acquisition. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

b/ Immobilisations financières

b1- Titres de participation

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant. Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice.



Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence entre ces deux valeurs.

La valeur d'inventaire correspond à la quote-part détenue dans les capitaux propres comptables de la société concernée. Pour les participations susceptibles d'être vendues la valeur d'inventaire est déterminée au prix estimé de vente. Dans le cas des titres cotés, la valeur d'inventaire est estimée d'après la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est négative, en complément de la dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont dépréciés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

b2- Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts à long terme octroyés à des filiales du groupe. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Ces créances se distinguent des avances en compte courant consenties ou reçues des filiales du Groupe qui permettent leur gestion quotidienne de trésorerie. Une dépréciation est constatée en cas de risque de non recouvrement.

c/ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (cours coté moyen du dernier mois ou valeur liquidative de fin d'exercice ou valeur probable de négociation).

d/ Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises et des engagements hors bilan qui leur sont associés est enregistrée en résultat. Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

Les effets de change sont présentés conformément au règlement de l'ANC 15-05. Les effets de change sur opérations en devises liées à des transactions commerciales sont enregistrés en résultat d'exploitation alors que les opérations en devises sur des transactions financières sont en résultat financier.

e/ Instruments dérivés et taux

Les résultats relatifs à ces contrats sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les dettes couvertes.

f/ Passifs

Conformément au règlement du CRC n° 2000-06 du 7 décembre 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque Alcatel-Lucent a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

g/ Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires assortis d'une prime d'émission ou de remboursement sont inscrits au passif pour leur valeur totale, primes incluses, la contrepartie de ces primes étant enregistrée à l'actif. Ces primes sont amorties linéairement sur la durée de l'emprunt auquel elles se rapportent. Cet amortissement est accéléré dans les cas de rachat d'une portion d'emprunt obligataire.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires sont étalés linéairement en résultat sur la durée des emprunts correspondants.

h/ Informations fiscales

Alcatel-Lucent forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code général des impôts. Chaque société calcule sa provision pour impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et Alcatel-Lucent en tant que tête du Groupe tient compte de ses résultats propres et de l'incidence des retraitements liés à l'intégration fiscale dans le cadre de la détermination du résultat fiscal de l'intégration.

La charge ou le produit d'impôt comptabilisé en résultat par Alcatel-Lucent est composé des éléments suivants :

- le profit d'impôt inscrit en résultat provenant d'une part de la différence entre les impôts dus au titre de l'exercice n-1 par les filiales bénéficiaires (compte tenu de l'imputation de leurs déficits reportables déterminés comme en l'absence d'intégration fiscale) et la dette que la société mère comptabilise à l'égard du Trésor à raison de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe fiscalement intégré dont elle est à la tête au titre du même exercice n-1 ;
- régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs ; et
- l'évolution des provisions pour risques fiscaux.

i/ Engagements de retraite

La recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables a été appliquée, par anticipation, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013. L'application de la recommandation a eu pour conséquence la reconnaissance immédiate par résultat des modifications de régime lors de leur exercice de survenance. L'élément de charge budgétée sur la valeur des actifs est calculé à partir du taux d'actualisation. Alcatel-Lucent reconnaît des écarts actuariels immédiatement par résultats.



Note 3 Analyse des résultats

Le résultat net d'Alcatel-Lucent SAS s'établit en 2018 à -4 126 millions d'euros à comparer à un résultat 2017 de 340,4 millions d'euros.

La variation du résultat résulte des évolutions suivantes :

(En milliers d'euros)	2018	2017
Produits d'exploitation	38 426	512 353
Charges d'exploitation	-37 574	-193 512
Résultat d'exploitation	852	318 841
Résultat financier	-3 989 716	470 732
Résultat courant avant impôt	-3 988 864	789 572
Résultat exceptionnel	-145 969	-453 097
Impôt	8 688	3 923
Résultat net	-4 126 144	340 399

Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires s'établit à 30,1 millions d'euros contre 202,8 millions d'euros en 2017. La baisse de 172,6 millions s'explique par l'évolution du modèle opérationnel de Nokia. Depuis 2016, (arrêts des accords-cadres de refacturation de recherche et développement) le changement de rôle d'Alcatel Lucent SAS a eu pour conséquence :

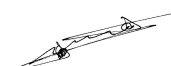
- l'arrêt de l'accord de general funding entre NSB et Alcatel Lucent SAS à la fin du 2e trimestre 2017 : - 28.3 Meur entre 2017 et 2018
- la baisse des refacturations des coûts de recherche et développement pour 149 millions d'euros dans le cadre de l'accord de Cost sharing et du Central Management Services.

Sa principale activité pour 24 MEUR est la refacturation des coûts des divisions ION et Ultrabroad band toujours supportées ainsi que ses revenus de licences pour 6 MEUR.

Résultat financier

En 2018, Alcatel Lucent Participations a remboursé sa prime d'émission à Alcatel-Lucent SAS pour 1 585 millions et a distribué 15 millions d'euros sur la réserve ordinaire. Ces montants ont été constatés en produits financiers de participations. En contrepartie, les titres d'Alcatel-Lucent Participations ont été dépréciés du même montant. Ce remboursement ne génère donc aucun impact en résultat.

Le résultat financier enregistre une perte de 3 990 millions d'euros en 2018 contre un gain 470,7 millions d'euros en 2017. La baisse de 4 460 millions d'euros s'explique principalement par la forte augmentation des produits financiers de participations via le remboursement de la prime d'émission d'Alcatel-Lucent Participations pour 1 585 millions d'euros et 15 millions d'euros de réserve distribuée contre la variation négative des provisions pour dépréciations des titres de participation 5 584 millions d'euros principalement due au changement de méthodologie pour déterminer la valeur des participations détenues par Alcatel Lucent SAS et par la baisse des charges d'intérêts (-15 millions d'euros).



Provisions et amortissements financiers

Le mouvement net des provisions et amortissements financiers dégage en 2018 une perte de 5 582 millions d'euros contre un gain de 239 millions d'euros en 2017 :

(En millions d'euros)		2018			2017		
		Dotations	(Reprises)	Mouvement net	Dotations	(Reprises)	Mouvement net
Dépréciation des participations	(Note 8)	5 747	-155	5 592	150	-393	-244
Dépréciation des titres immobilisés et autres immobilisations financières	(Note 9)						
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	(Note 10)		-8,4	-8,4	5		5
Provisions pour risques financiers		5 747	-163	5 584	155	-393	-239
Risque de change	(Note 12)		-1,5	-1,5			0
TOTAL		5 747	-165	5 582	155	-393	-239

Dépréciation des participations

La reprise de provision de 155 millions d'euros correspond principalement à la reprise de provisions sur les titres de participation de :

- Alcatel Lucent Norway suite à la cession de cette entité dans le cadre du projet Sibelius pour 153,3 millions d'euros,
- Alcatel-Lucent International suite à la nouvelle valorisation soit un montant de 1 million d'euros

Une dotation pour dépréciation des titres complémentaire a été constituée pour Alcatel Lucent Submarine pour 348 millions d'euros, pour Electrobanque pour 2 millions d'euros et pour Alcatel-Lucent Participations pour 5,4 milliards d'euros.

Dépréciation des valeurs mobilières de placement

Une reprise de provision pour 8,4 millions d'euros porte sur la revalorisation des actions Nokia au dernier cours de bourse du mois de décembre (5,064 euros/ action au 31 décembre 2018).

Provisions pour risques financiers

Une reprise de provision de 1,5 millions d'euros a été constituée au regard du risque de réévaluation des créances en dollars au cours du 31 décembre 2018. Cette provision pour risque de change est désormais présentée en provision pour risques et charges dans le résultat d'exploitation conformément au règlement de l'ANCC 15-05.

Produits de participations

Alcatel-Lucent Participations a remboursé sa prime d'émission à Alcatel Lucent SAS pour 1 585 millions d'euros et a distribué 15 millions d'euros de réserve ordinaire. Ces éléments ont été constatés en produits financiers de participations. (Note 4)

Intérêts financiers

Le résultat net des produits et intérêts financiers est une perte de 4,8 millions d'euros contre un gain de 89,4 millions d'euros en 2017. Cette forte baisse s'explique par le fait qu'Alcatel-Lucent SAS n'est plus le créancier pivot du groupe.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre une perte de 146 millions en 2018 contre 453,1 millions d'euros en 2017.

Cette perte correspond principalement au résultat de cession des titres de participation d'Alcatel-Lucent Norway générant une moins-value de 149 millions d'euros, nettement par la reprise de la dépréciation des titres pour 153 millions d'euros.



Impôt

L'impôt sur les bénéfices représente un produit de 8,7 millions d'euros dont principalement 5,6 millions d'euros de produits liés à l'intégration fiscale et 3 millions d'euros de crédit d'impôts recherche sur 2018 (voir note 5).

Note 4 Produits des participations

Note 4 Produits des participations

(En milliers d'euros)

	2018	2017
Filiales		
Electrobanque	0	2 120
ALU Participations	1 600 083	120 262
Electrore	0	14 112
Nokia		
Autres participations		
GIE THALES	0	1 640
TOTAL	1 600 083	138 134

Note 5 Impôt

Intégration fiscale française

Le nombre de sociétés intégrées fiscalement n'a pas changé depuis 2016 et est au nombre de 13. La liste des principales filiales intégrées fiscalement figure dans le tableau de composition du portefeuille au 31 décembre 2018 (voir note 8 Renseignements concernant les filiales et participations). Suite à la fusion par absorption de NSN France par Alcatel lucent International, la société est sortie du périmètre d'intégration fiscale en 2019.

Les déficits reportables générés par les pertes au sein de l'intégration fiscale s'élèvent à 15,7 milliards d'euros en hausse de 0.4 milliards d'euros (perte réalisée dans l'intégration sur l'exercice) par rapport au 31/12/2017. Le taux d'impôt applicable est de 33,33% au 31.12.2018.



Ventilation de l'impôt

La ventilation de l'impôt entre les soldes intermédiaires de gestion est la suivante :

(En milliers d'euros)	2018		2017	
	Résultat avant impôt	Impôt dû / à recevoir	Résultat avant impôt	Impôt dû / à recevoir
Résultat d'exploitation	852	3 066	318 841	6437
Résultat financier	-3 989 716		470 732	
Résultat courant avant impôt	-3 988 864	3 066	789 572	6437
Résultat exceptionnel	-145 969		-453 097	-547
Intégration fiscale	-	-5 597	-	-1967
Impôt total	8 688	-2 531	3 923	3923
RÉSULTAT NET	-4 126 144	8 688	340 399	3923

Note 6 Bilan

Le total du bilan est en baisse à 3 081 millions d'euros à fin 2018 après l'évaluation du portefeuille titres.

Note 7 Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	Valeur brute			
	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Fonds commercial	15 446			15 446
Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle ⁽¹⁾	147 025			147 025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	162 471		0	162 471



		Amortissements et dépréciations		
(En milliers d'euros)	31/12/2017	Reprises	Dotations	31/12/2018
Fonds commercial	-15 446			-15 446
Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle	-136 437		-1 916	-139 760
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-151 883	0	-1 916	-153 799

		Valeur nette		
(En millions d'euros)	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Fonds commercial	0	0	0	0
Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle	10 588	0	-1 916	7 264
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 588	0	-1 916	8 672

Aucune sortie ou acquisition d'immobilisations incorporelles n'a été réalisée sur l'exercice 2018. Les logiciels ont été amortis à hauteur de 1,9 millions d'euros sur 2018.

Note 8 Titres de participation

		Valeur brute		
(En milliers d'euros)	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Filiales	30 374 806		-198 027	30 176 779
Participations	12 000			12 000
TOTAL	30 386 806	0	-198 027	30 188 779

		Dépréciations		
(En milliers d'euros)	31/12/2017	Reprises	Dotations	31/12/2018
Filiales	-22 270 578	154 319	-5 747 305	-27 863 564
Participations	-10 650	582		-10 068
TOTAL	-22 281 228	154 901	-5 747 305	-27 873 633

		Valeur nette		
(En milliers d'euros)	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Filiales	8 104 227	154 319	-5 945 332	2 313 215
Participations	1 350	582	0	1 932
TOTAL	8 105 577	154 901	-5 945 332	2 315 147



Evolution du portefeuille titres sur l'exercice :

Sur l'exercice 2018, toujours dans le cadre du projet Sibelius d'intégration des entités légales, Alcatel Lucent SAS cédé les sociétés Alcatel-Lucent Norway pour 19,8 millions d'euros, Nokia Solutions Network France pour 29,1 millions d'euros (en vue d'une fusion avec Alcatel-Lucent International) ainsi qu'une participation minoritaire dans Alcatel Lucent Holding Sa De Cv Mexico pour 42,99 euros

Évolution des dépréciations :

Suite au changement de méthode pour déterminer la valeur des participations détenues par Alcatel Lucent SAS expliqué en Note 2 et en Note 2b1, il en résulte que :

- la valeur d'Alcatel-Lucent Participations considérée comme la plus proche de la réalité est celle de capitaux propres statutaires de l'année 2018 (1 676 001 095 EUR) ce qui implique une augmentation de la dotation pour dépréciation de 5 396 998 905,00 EUR (1 600 083 052,54 EUR de dotation suite au remboursement de la prime d'émission pour 1 585 millions € et à la distribution des autres réserves pour 15M€) puis 3 796 915 852,46 EUR suite à la valeur retenue des capitaux propres)
- la valeur de Alcatel Lucent Submarine Network considérée comme la plus proche de la réalité est celle de capitaux propres statutaires de l'année 2018 ; les travaux d'audit étant en cours, la valeur « prévisionnelle » retenue est de 351 796 081,00 € ce qui implique une augmentation de la dotation pour dépréciation de 348 203 919 €

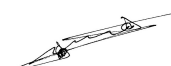
(En millions d'euros)	Capital à la clôture	Autres Capitaux propres ⁽¹⁾	capital détenu (en %)	Titres Valeur brute	Titres Valeur nette	Prêts et avances consentis	cautions et avals fournis	CA hors taxes ⁽¹⁾	Bénéfice ou perte ⁽¹⁾	Dividendes encaissés en 2018
-----------------------	----------------------	--	-----------------------	---------------------	---------------------	----------------------------	---------------------------	------------------------------	----------------------------------	------------------------------

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital d'Alcatel-Lucent

Filiales (50 % au moins du capital détenu par Alcatel-Lucent)

Electro Banque -route de Villejust 91520 Nozay	108	159	100	5817	279	-	-	0,158	-2,111	0
Alcatel-Lucent Submarine Networks - route de Villejust 91520 Nozay	112	240	100	1338,6	352	-	-	540	-53,1	-
Electroassurances	4,2	0,5	100	5,0	5,3	-	-	3,9	-0,2	-
Alcatel-Lucent Participations -Route de Villejust 91520 Nozay	1800,6	-124,0	100	28 251,4	1676	-	-	0	544,0	15

(1) Exercice 2018



Composition du portefeuille 2018 (en milliers)

		Nombre de titres en portefeuille	Valeur d'inventaire nette (en milliers d'euros)	Pourcentage de participation d'Alcatel- Lucent	Pourcentage de participation du Groupe
I - Participations					
Alcatel-Lucent International	(IF)	625 000	457 517	0.22	100
Electro Banque	(IF)	10 600 422	279 344	100	100
Alcatel-Lucent Submarine Networks	(IF)	37 337 826	351 796	100	100
Alcatel-Lucent Participations	(IF)	120 036 232	1 676 001	100	100
Electro-Assurances		42 000	5 386	100	100
Autres sociétés			2 010 -	-	-
II - Autres titres immobilisés					
			-	-	-
III - Participations dans les sociétés immobilières					
		-	-	-	-

(IF) : filiale intégrée fiscalement

Note 9 Créances rattachées à des participations et autres immobilisations financières

Les mouvements de l'exercice se détaillent comme suit :

	Valeur brute			
(En milliers d'euros)	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Prêts à long terme aux filiales	633		-152	481
Autres immobilisations financières	168			168
TOTAL	801		-152	649

	Dépréciations			
(En milliers d'euros)	31/12/2017	Reprises	Dotations	31/12/2018
Prêts à long terme aux filiales				
Autres immobilisations financières				
TOTAL				

	Valeur nette			
(En milliers d'euros)	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Prêts à long terme aux filiales	633		-152	480
Autres immobilisations financières	168			168
TOTAL	801		-152	649

Prêts à long terme aux filiales



La variation des prêts à long terme correspond principalement à la diminution des intérêts courus sur prêts envers le Chili (-123 Keur).

Note 10 Valeurs mobilières de placement, trésorerie et dettes financières à court terme

(En milliers d'euros)

	2018	2017
Disponibilités	589 465	647 245
Total disponibilités et quasi-disponibilités	589 465	647 245
Valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	47 065	27 824
Part court terme des Prêts à long terme aux filiales		
Total créances financières à court terme	636 530	675 070
Emprunts obligataires à court terme		
Dettes financières auprès des établissements de crédit à court terme		
Dettes financières diverses à court terme	-228	-82
Total dettes financières à court terme ⁽²⁾	-228	-82
TOTAL	636 303	674 988

(1) SICAV monétaires et actions Nokia.

(2) Emprunts à court terme auprès des banques.

Valeurs mobilières de placement

Suite à l'offre publique d'échange lancée par Nokia, les 13 005 087 titres d'auto-contrôle ont été échangé contre 7 152 797 actions Nokia pour une valeur d'entrée de 47,1 millions d'euros, classés en valeurs mobilières de placement et sont dépréciés à hauteur de 10,8 millions d'euros à fin 2018. Avec un cours de bourse de 5,064 euros par action au 31/12/2018 contre 3,89 au 31/12/2017, une reprise de provision pour dépréciation a été constatée pour 8,4 millions d'euros sur l'exercice.

Note 11 Capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2018 est la suivante :

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Réserves réglementées	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de la période	Total des capitaux propres
SITUATION AU 31/12/2017 AVANT RÉPARTITION	3 539 691 419	176 985	12 221 879	369 579	1 673 292	195 012	-9 213 832	340 399	5 763 314
Affectation du résultat 2017	-	-	-	-	-	-	340 399	-340 399	-
Augmentations de capital :									
• actions nouvelles (1)	66 688	3	-3						
Résultat 2018	-							-4 126 144	-4 126 144
Situation Au 31/12/2018 Avant Répartition	3 539 758 107	176 988	12 221 876	369 579	1 673 292	195 012	-8 873 434	-4 126 144	1 637 169
Proposition d'affectation du résultat 2018	-	-	-	-	-	-	-4 126 144	4 126 144	-
Proposition de distribution de dividendes au titre de 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SITUATION AU 31/12/2018 APRÈS RÉPARTITION	3 539 758 107	176 988	12 221 876	369 579	1 673 292	195 012	-12 999 578	0	1 637 169

(1) Suite au décès de certains bénéficiaires d'actions de plan de performance, 66 688 actions nouvelles sont à transférer à Nokia OY contre la rémunération en numéraire des héritiers par NSN BV.

Le capital social d'Alcatel-Lucent est de 177 millions d'euros à fin 2018, se répartissant en 3 539 758 107 titres d'une valeur nominale de 0,05 euros.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts. L'Assemblée générale est en outre autorisée à décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition et sur les primes d'émission. Ne sont pas distribuables la réserve légale, les réserves indisponibles constituées en application de lois particulières, les réserves statutaires ainsi que les réserves de réévaluation.

Au 31 décembre 2018, les montants distribuables d'Alcatel-Lucent, compte tenu de la proposition d'affectation ci-dessus, s'élèvent à 1 090 millions d'euros.



Note 12 Provisions pour risques et charges

L'évolution des provisions pour risques et charges au cours de l'exercice 2018 a été la suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2017	Dotation	(Reprise)	31/12/2018
Provisions pour risques sur perte de change	1 744	217		1 962
Provisions pour litiges, garantie de passif et autres ⁽¹⁾	1 250		-805	445
Provisions pour engagements de retraites (Note 18)	35 541	533	-8 474	27 601
TOTAL	38 536	751	-9 279	30 008

Impact résultat :

• exploitation	751	-8 474
• financier		
• exceptionnel et impôts		-805

Note 13 Emprunts obligataires

Au 31 décembre 2018, l'encours des obligations Alcatel-Lucent s'élevait à 476,7 millions d'euros comme au 31 décembre 2017. Cet encours se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2017	Conversion d'obligations en actions	Autres rachats et annulations	Nouvelles émissions	31/12/2018
• OCEANE 0,0 % - 688 M €2019	367 222				367 222
• OCEANE 0,125 % - 460 M €2020	109 448				109 448
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES	476 670				476 670

Ces emprunts obligataires sont détenus par la société Nokia Oyj Karaportti 3, FI-02610 Espoo, Finland, société mère du groupe NOKIA.

Note 14 État des échéances des dettes et créances à la clôture de l'exercice

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2018	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Dont Charges à payer
Dettes financières					
• emprunts obligataires convertibles (OCEANE)	476 670	367 222	109 448		
• emprunts et dettes financières divers	228	228			228
Dettes fiscales et sociales	233	233			233
Autres dettes	935 821	935 821			29 448
TOTAL DETTES	1 412 952	1 303 504	109 448		29 909

Détail des autres dettes au 31/12/2018



(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Compte-courant groupe	707 784	2 575 179
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 448	18 053
Autres	198 589	209 829
TOTAL	935 821	2 803 060

Etat des échéances au 31.12.2018

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2018	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	À plus de cinq ans	Dont produits à recevoir
Créances					
Créances fiscales et sociales	81 340	60 236	21 104	-	-
Autres créances	47 936	47 936		-	28 880
TOTAL CRÉANCES	129 276	108 172	21 104	-	28 880

Les créances fiscales et sociales correspondent principalement aux créances CIR (-62,5M€) pour les années de 2015 – 2017 portées par les filiales du groupe d'intégration fiscale.

La baisse de 160 MEUR du Total créances par rapport à l'année précédente s'explique par le changement de modèle opérationnel des coûts de Recherche et Développement.

Détail des autres créances au 31/12/2018

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Clients et comptes rattachés	7 150	3 785
Autres (1)	40 786	222 185
TOTAL	47 936	225 970

(1) dont 23.9 millions d'euros de produits à recevoir dans le cadre de l'accord de Cost Sharing Agreement (CSA : accord signé entre ALU SAS, Nokia OY et Alcatel Lucent International & ALU USA, pour partager les coûts liés aux dépenses de R&D)

Note 15 Charges à payer

Les charges à payer s'élèvent 29.5 MEUR au 31/12/2018 dont 5,1 millions d'euros et concernent principalement la quote-part des royalties payés par Alcatel Lucent Entreprise Holding à reverser à Alcatel Lucent USA conformément à l'accord signé en octobre 2017 et des factures non parvenues sur des refacturations internes (0.9 millions d'euros).

Note 16 - Ecart de conversion actif et passif

Les écarts de conversion actif et passif s'élèvent respectivement à 1 962 milliers d'euros et à 1 671 milliers d'euros et sont le résultat de la réévaluation des créances clients et fournisseurs libellés en devises étrangères.

Note 17 Informations concernant les entreprises liées



(En milliers d'euros)	Montant net au bilan	Dont entreprises liées liées
Immobilisations financières		
• titres de participation	2 315 147	2 315 147
• créances rattachées à des participations	-	-
• autres immobilisations financières	479	479
• autres titres immobilisés	168	-
Créances de l'actif circulant	129 276	103 398
Valeurs mobilières de placement / Disponibilités	589 465	53 368
Dettes financières		
• emprunts obligataires	476 670	476 670
• emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	-	-
• emprunts et dettes financières divers	228	-
Dettes d'exploitation	31 092	27 279
Autres dettes	904 962	902 004

(En milliers d'euros)	Montant net en résultat	Dont entreprises liées
-----------------------	----------------------------	------------------------------

Produits et charges financiers

• produits de participations	1 600 083	1 600 083
• intérêts et produits assimilés	10 855	10 855
• intérêts et charges assimilés	-15 729	-15 729
• autres (voir Note 3)	-5 584 924	-5 584 924

Aucune transaction avec les entreprises liées n'a été conclue à des conditions anormales de marchés.

Note 18 Engagements de retraite

À la fin de 2018, les engagements d'Alcatel-Lucent (société mère) au titre des indemnités de départ à la retraite et compléments de retraite sont provisionnés à hauteur de 27,6 millions d'euros (voir note 12) correspondant à l'engagement non couvert par des contrats d'assurance.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

Le taux d'actualisation retenu est obtenu par référence au taux de rendement des obligations de haute sécurité (obligations émises par l'État et les entreprises de premières catégories – AA ou AAA) de maturité équivalente à la durée des régimes évalués.

Les revenus d'intérêts des placements dépendent de la composition du portefeuille et de sa performance.

Le régime de retraite supplémentaire AUXAD a été gelé au 31/12/2018. Par conséquent, aucune hypothèse de revalorisation de salaire n'est utilisée dans l'évaluation au 31/12/2018 car le stock de points AUXAD acquis au 31/12/2018 est définitif.

Le coût net de la période des régimes postérieurs à l'emploi se décompose comme suit :



<i>(En milliers d'euros)</i>	2018
Charge normale de l'exercice	0
Charge d'intérêt	- 1 179
Produits financiers générés sur les fonds	645
Modifications de régime	
Gains et pertes actuariels	8 474
Effets des réductions de régime	
Effet des liquidations de régime	
Effet de la limitation d'actif	
COUT NET DE LA PERIODE	7 941

L'évolution de la provision inscrite au bilan se détaille comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Evaluation des engagements	
Valeur actuelle totale des engagements au 1 ^{er} janvier	80 151
Charge normale de l'exercice	
Charge d'intérêt	1 179
Cotisations versées par les salariés	
Transferts de salariés	
Modifications de régime	
Réductions de régime	
Liquidations de régime	- 3 241
Indemnités supplémentaires de fin de contrat	
Pertes et gains actuariels	- 7 873
Prestations payées	
Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre 2018	70 214
Couverture des engagements	
Valeur de marché des fonds investis au 1 ^{er} janvier	44 609
Produits financiers générés sur les fonds	645
(Pertes) et gains actuariels	601
Contribution de l'employeur	
Contribution des salariés	
Modifications de régime	
Réductions de régime	
Liquidations de régime	- 3 241
Prestations payées / indemnités supplémentaires de fin de contrat	
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre 2018	42 613
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	- 70 214
Valeur de marché des fonds investis	42 613
Couverture financière des engagements financés	-27 600
Valeur actuelle des engagements totalement non couverts par des actifs financiers	
Couverture financière	- 27 600
MONTANT (PROVISIONNEL) ACTIVE	-27 600



Les placements des fonds de pensions sont investis de la manière suivante :

(En milliers d'euros et pourcentages)	Valeur de marché	%
Obligations	36 904	87%
Actions	1 534	4%
Autres placements	1 449	3%
Actifs immobiliers	2 727	6%
Total	42 614	100%

Note 19 Engagements financiers et divers

Autres engagements donnés

Alcatel-Lucent a été amené, dans le cadre de divers contrats relevant de la gestion courante du Groupe, à donner les garanties suivantes :

(En millions d'euros)	Montant total	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	À plus de cinq ans
Avals, cautions et garanties donnés				
• sur contrats commerciaux	1 202,7	211,3	328,6	662,8
• autres engagements donnés	232,4	0,5	0,0	231,9
TOTAL	1 435,1	211,8	328,6	894,7

Engagements reçus

Il n'y a aucune garantie reçue.

Note 20 Litiges

Les autorités françaises enquêtent sur certaines opérations d'Alcatel-Lucent et/ou de ses filiales au Costa Rica.

L'enquête porte sur des prétendus actes de corruption antérieurs à 2004 – les mêmes qui ont donné lieu à des procédures criminelles aux États-Unis et au Costa Rica, lesquelles procédures ont été conclues avant 2012. Le risque de condamnation pénale est au maximum de 750,000 €.

Le jugement a été rendu le 30 août 2017 à l'issue de l'audience qui s'est déroulée en juin 2017. Le tribunal a relaxé la société Alcatel Lucent SAS. Cependant, le procureur a fait appel et une nouvelle audience se tiendra en été 2019.

Note 21 Événements postérieurs à la clôture

Néant

Note 22 Autres informations

Alcatel-Lucent SAS fait partie du groupe Nokia. Les comptes annuels de la société sont inclus suivant la méthode d'intégration globale dans les comptes consolidés de Nokia Oyj Karaportti 3, FI-02610 Espoo, Finland.



Certifié conforme
Le Secrétaire



ALCATEL LUCENT

Société par actions simplifiée au capital de € 176 987 905,35
Siège social : site Nokia Paris Saclay route de Villejust 91620 Nozay
542 019 096 RCS Evry

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 06 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 juin, à 11 heures,

la société NOKIA SOLUTIONS AND NETWORKS B.V., société anonyme dont le siège social est situé Antareslaan 1, 2132JE Hoofddorp, au Pays Bas, immatriculée au registre du commerce des Pays Bas sous le numéro n° 34259706,

après avoir désigné Mme Françoise Klein aux fins d'assurer les fonctions de secrétaire, habilitée à certifier conforme les copies ou extraits du procès-verbal issu des décisions à venir,

a pris les décisions suivantes en qualité d'associé unique de la société par actions simplifiée ALCATEL LUCENT :

PREMIERE DECISION

(approbation des comptes de l'exercice 2018)

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été établis et lui ont été présentés, faisant apparaître une perte de 4 126 143 766,65 €.

L'associé unique constate, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'aucune charge n'a été enregistrée au titre de dépenses ou charges non déductibles fiscalement visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

(affectation du résultat)

L'associé unique approuve l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, telle qu'elle lui est proposée par le Président dans son rapport, et décide d'affecter la perte de l'exercice, soit 4 126 143 766,65 euros, au compte report à nouveau dont le montant sera porté de sera porté de (8 873 433 651,71) euros à (12 999 577 418,36) euros.

En conséquence, l'associé unique décide de ne procéder à aucune distribution de dividendes pour l'exercice écoulé.



L'associé unique prend acte également, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

(conventions réglementées)

Il est rappelé qu'en application de l'article L.227-10 du Code de commerce, le Commissaire aux comptes n'a pas l'obligation d'émettre un rapport spécial sur les conventions visées par ledit article lorsque la société ne comprend qu'un seul associé. Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2018.

QUATRIEME DECISION

(pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'assemblée et pour les formalités)

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour effectuer tous dépôts et formalités et plus généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

De tout ce qui précède a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le représentant de l'associé unique de la société et par le secrétaire.

NOKIA SOLUTIONS AND NETWORKS B.V.

Associé unique



Miika Korhonen
Authorized signatory

Pasi Viitanen
Authorized signatory

Le secrétaire



Exemplaire greffe

Certifié conforme

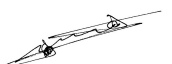
Le Secrétaire



ALCATEL-LUCENT

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)





Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'Associé unique
ALCATEL-LUCENT
Site Nokia Paris Saclay
Route de Villejust
91620 Nozay

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALCATEL-LUCENT SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Participations – changement de méthodologie » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodologie pour déterminer la valeur des participations détenues par Alcatel Lucent SAS.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.b.1. « Titres de participation » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation à la date de clôture. Nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs, qu'en raison de la réception tardive de certains documents, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais légaux.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 juin 2019

Le Commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Matthieu Moussy

Alcatel-Lucent SAS

7 Route de Villejust

91 620 NOZAY

Siret : 542 019 096 00081

Comptes Sociaux 2018



Comptes sociaux

1	Comptes sociaux – Alcatel-Lucent au 31 décembre 2018	3
2	Notes annexes aux comptes sociaux	6



1 Comptes sociaux – Alcatel-Lucent au 31 décembre 2018

Bilan au 31 décembre

ACTIF (En milliers d'euros)	Notes	2018			2017
		Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles	(7)	162 471	-153 799	8 672	10 588
Titres de participations	(8)	30 188 779	-27 873 632	2 315 147	8 105 577
Créances rattachées à des participations	(9)	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	(9)	648	0	648	801
Immobilisations financières		30 189 427	-27 873 633	2 315 794	8 106 378
Actif immobilisé		30 351 898	-28 027 432	2 324 466	8 116 966
Créances	(14)/(15)	130 638	-1 362	129 276	289 662
Valeurs mobilières de placement	(10)	47 065	-10 844	36 222	27 824
Disponibilités	(10)	589 465		589 465	647 245
Actif circulant		767 169	-12 206	754 963	964 732
Comptes de régularisation	(16)	2 372	0	2 372	3 527
TOTAL	(6)	31 121 438	-28 039 638	3 081 800	9 085 225



PASSIF (En milliers d'euros)	Notes	2018		2017
		Avant répartition	Après répartition ⁽¹⁾	Après répartition
Capital		176 988	176 988	176 985
Primes d'émission, de fusion, d'apport		12 221 876	12 221 876	12 221 879
Réserves		2 237 883	2 237 883	2 237 883
Report à nouveau		-8 873 434	-12 999 578	-9 213 832
Résultat de l'exercice		-4 126 144	0	340 399
Capitaux propres	(11)	1 637 169	1 637 169	5 763 314
Provisions	(12)/(18)	30 008	30 008	38 536
Obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)	(13)/(14)/(15)	476 670	476 670	476 670
Emprunts et dettes financières divers	(14)/(15)	228	228	62
Dettes financières		476 898	476 898	476 752
Dettes fiscales et sociales	(14)/(15)	233	233	2 045
Autres dettes	(14)/(15)	935 821	935 821	2 803 060
Dettes		1 412 952	1 412 952	3 281 857
Écarts de conversion passif	(16)	1 671	1 671	1 518
TOTAL		3 081 800	3 081 800	9 085 225

(1) Proposition d'affectation du résultat



Comptes de résultat

(En milliers d'euros)	Notes	2018	2 017
Chiffre d'affaires net		30 170	202 828
Autres produits		8 256	309 525
Produits d'exploitation		38 426	512 353
Services extérieurs et autres charges		-36 798	-191 852
Impôts, taxes et versements assimilés		-571	-1 527
Frais de personnel		-205	-133
Charges d'exploitation		-37 574	-193 512
Résultat d'exploitation	(3)	852	318 841
Produits de participations	(4)	1 600 083	138 135
Intérêts et produits assimilés		10 855	121 026
Intérêts et charges assimilées		-15 729	-31 579
Mouvement net des provisions, dépréciations et amortissements financiers	(3)	-5 584 007	238 633
Autres produits et charges financières		-918	4 517
Résultat financier	(3)	-3 989 716	470 732
Résultat courant avant impôt	(3)	-3 988 864	789 572
Produits exceptionnels		3 113	10 348 390
Charges exceptionnelles		-149 081	-10 801 487
Résultat exceptionnel	(3)	-145 969	-453 097
Impôt sur les bénéfices	(3)/(5)	8 688	3 923
RÉSULTAT NET		-4 126 144	340 399



2 Notes annexes aux comptes sociaux

Note 1 Faits marquants de l'exercice

L'événement majeur de 2018 pour Alcatel-Lucent SAS est le remboursement d'une partie la prime d'émission d'Alcatel-Lucent Participations à hauteur de 1,6 Milliards d'euros.

Sur le plan opérationnel, Alcatel-Lucent SAS poursuit sa baisse d'activité, conséquence de la mise en place du modèle opérationnel Nokia en 2016 (arrêts des accords-cadres de refacturation de recherche et développement) :

- son chiffre d'affaires est passé de 203 MEUR en 2017 à 30 MEUR en 2018
- ses charges externes de 193 MEUR en 2017 à 37 MEUR en 2018

Sa principale activité pour 24 MEUR est la refacturation des coûts des divisions ION et Ultrabroad band toujours supportées ainsi que ses revenus de licences pour 6 MEUR.

La société poursuit le projet Sibelius relatif aux transferts de titres de participations au sein du groupe, en cédant les sociétés Alcatel-Lucent Norway pour 19,8 millions d'euros, Nokia Solutions Network France pour 29.1 millions d'euros ainsi qu'une participation minoritaire dans Alcatel Lucent Holding Sa De Cv Mexico pour 42.99 euros.



Note 2 Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis en application des principes généraux de la comptabilité française (règlement ANC n° 2016-07) et conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Principe de prudence
- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

Participations – changement de méthodologie

Changement de méthodologie pour déterminer la valeur des participations détenues par Alcatel Lucent SAS.

A titre liminaire il est rappelé qu'Alcatel Lucent SAS était préalablement la société mère du Groupe Alcatel Lucent, cotée sur Euronext et sur le NYSE. La valeur de l'ensemble des participations d'Alcatel Lucent SAS se devaient donc de correspondre, dans une certaine mesure, à la valeur du Groupe coté. A ce titre, les participations font l'objet de dotations et reprises de provisions pour dépréciation chaque année. Par conséquent plusieurs méthodes (dont la méthode de la valeur d'entreprise groupe (allouée pro rata de la chaîne d'actionariat) étaient prises en compte pour déterminer la valeur desdites participations. Ces méthodes faisaient ressortir une survaleur par rapport aux capitaux propres des participations cohérente avec la valeur du Groupe coté.

À la suite de l'acquisition d'Alcatel Lucent SAS par Nokia et au rachat des participations des derniers actionnaires minoritaires, Alcatel Lucent SAS a été retirée de la cote en Octobre 2016. Il en résulte qu'il n'existe plus de référence externe pour déterminer la valeur de l'ensemble, indépendamment de la valeur du nouveau Groupe Nokia.

En outre de nombreuses réorganisations internes ont eu lieu en 2017 et 2018, conduisant à des changements majeurs dans le portefeuille d'Alcatel Lucent SAS, dont le transfert hors du périmètre des deux anciennes entités Principales du Groupe, Alcatel-Lucent International qui a cédé ses actifs technologiques à Alcatel-Lucent USA et NSN Oy, et Alcatel-Lucent USA, devenue Nokia Of America Corporation, dont les titres ont été cédés à Nokia Oy.

L'ancienne méthode de valorisation a été maintenue en 2016 et 2017, en se fondant notamment sur la valeur d'acquisition du Groupe Alcatel Lucent, ceci ne semble plus envisageable en 2018.

La méthode de revue de la valeur des participations a donc évolué en 2018 en s'appuyant principalement sur le bilan et l'actif net des sociétés filiales d'Alcatel Lucent SAS, qui semble de nature à fournir une information plus fiable et plus pertinente compte tenu de la nouvelle structure du groupe. La valeur d'utilité d'une participation est la même que celle qu'auraient les éléments de l'actif et du passif de la filiale s'ils se trouvaient directement dans le bilan individuel de la société mère.

Il résulte de l'application de cette nouvelle méthode d'estimation de la valeur des titres une dépréciation de 3 796 915 852,46 Euros pour (Alcatel Lucent Participations) au 31/12/2018 qui s'explique notamment par la non prise en compte de la survaleur préalablement reconnue.

a/ Immobilisations incorporelles

a1- Fonds commercial

Conformément au règlement de l'ANC 2016-07, les fonds commerciaux doivent faire l'objet d'une affectation aux actifs sous-jacents. Ces derniers devront être amortis sur leurs durées d'utilisation. La part non affectée des fonds commerciaux est maintenue dans le poste 'Fonds commercial' qui est réputée avoir une durée de vie illimitée et qui doit faire l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice. Ce dernier consiste à comparer la valeur nette comptable à la valeur d'utilité qui est estimée sur la base d'une projection des flux de trésorerie futurs liés à l'activité.

Aucun test de dépréciation n'est effectué. Le fonds commercial d'ALU SAS est complètement déprécié.

a2- Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et comprennent essentiellement des droits de propriété intellectuelle amortis linéairement sur une durée de cinq ans à compter de leur date d'acquisition. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

b/ Immobilisations financières

b1- Titres de participation

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant. Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice.



Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence entre ces deux valeurs.

La valeur d'inventaire correspond à la quote-part détenue dans les capitaux propres comptables de la société concernée. Pour les participations susceptibles d'être vendues la valeur d'inventaire est déterminée au prix estimé de vente. Dans le cas des titres cotés, la valeur d'inventaire est estimée d'après la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est négative, en complément de la dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont dépréciés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

b2- Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts à long terme octroyés à des filiales du groupe. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Ces créances se distinguent des avances en compte courant consenties ou reçues des filiales du Groupe qui permettent leur gestion quotidienne de trésorerie. Une dépréciation est constatée en cas de risque de non recouvrement.

c/ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (cours coté moyen du dernier mois ou valeur liquidative de fin d'exercice ou valeur probable de négociation).

d/ Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises et des engagements hors bilan qui leur sont associés est enregistrée en résultat. Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

Les effets de change sont présentés conformément au règlement de l'ANC 15-05. Les effets de change sur opérations en devises liées à des transactions commerciales sont enregistrés en résultat d'exploitation alors que les opérations en devises sur des transactions financières sont en résultat financier.

e/ Instruments dérivés et taux

Les résultats relatifs à ces contrats sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les dettes couvertes.

f/ Passifs

Conformément au règlement du CRC n° 2000-06 du 7 décembre 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque Alcatel-Lucent a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

g/ Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires assortis d'une prime d'émission ou de remboursement sont inscrits au passif pour leur valeur totale, primes incluses, la contrepartie de ces primes étant enregistrée à l'actif. Ces primes sont amorties linéairement sur la durée de l'emprunt auquel elles se rapportent. Cet amortissement est accéléré dans les cas de rachat d'une portion d'emprunt obligataire.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires sont étalés linéairement en résultat sur la durée des emprunts correspondants.

h/ Informations fiscales

Alcatel-Lucent forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code général des impôts. Chaque société calcule sa provision pour impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et Alcatel-Lucent en tant que tête du Groupe tient compte de ses résultats propres et de l'incidence des retraitements liés à l'intégration fiscale dans le cadre de la détermination du résultat fiscal de l'intégration.

La charge ou le produit d'impôt comptabilisé en résultat par Alcatel-Lucent est composé des éléments suivants :

- le profit d'impôt inscrit en résultat provenant d'une part de la différence entre les impôts dus au titre de l'exercice n-1 par les filiales bénéficiaires (compte tenu de l'imputation de leurs déficits reportables déterminés comme en l'absence d'intégration fiscale) et la dette que la société mère comptabilise à l'égard du Trésor à raison de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe fiscalement intégré dont elle est à la tête au titre du même exercice n-1 ;
- régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs ; et
- l'évolution des provisions pour risques fiscaux.

i/ Engagements de retraite

La recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables a été appliquée, par anticipation, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013. L'application de la recommandation a eu pour conséquence la reconnaissance immédiate par résultat des modifications de régime lors de leur exercice de survenance. L'élément de charge budgétée sur la valeur des actifs est calculé à partir du taux d'actualisation. Alcatel-Lucent reconnaît des écarts actuariels immédiatement par résultats.



Note 3 Analyse des résultats

Le résultat net d'Alcatel-Lucent SAS s'établit en 2018 à -4 126 millions d'euros à comparer à un résultat 2017 de 340,4 millions d'euros.

La variation du résultat résulte des évolutions suivantes :

(En milliers d'euros)	2018	2017
Produits d'exploitation	38 426	512 353
Charges d'exploitation	-37 574	-193 512
Résultat d'exploitation	852	318 841
Résultat financier	-3 989 716	470 732
Résultat courant avant impôt	-3 988 864	789 572
Résultat exceptionnel	-145 969	-453 097
Impôt	8 688	3 923
Résultat net	-4 126 144	340 399

Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires s'établit à 30,1 millions d'euros contre 202,8 millions d'euros en 2017. La baisse de 172,6 millions s'explique par l'évolution du modèle opérationnel de Nokia. Depuis 2016, (arrêts des accords-cadres de refacturation de recherche et développement) le changement de rôle d'Alcatel Lucent SAS a eu pour conséquence :

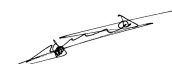
- l'arrêt de l'accord de general funding entre NSB et Alcatel Lucent SAS à la fin du 2e trimestre 2017 : - 28.3 Meur entre 2017 et 2018
- la baisse des refacturations des coûts de recherche et développement pour 149 millions d'euros dans le cadre de l'accord de Cost sharing et du Central Management Services.

Sa principale activité pour 24 MEUR est la refacturation des coûts des divisions ION et Ultrabroad band toujours supportées ainsi que ses revenus de licences pour 6 MEUR.

Résultat financier

En 2018, Alcatel Lucent Participations a remboursé sa prime d'émission à Alcatel-Lucent SAS pour 1 585 millions et a distribué 15 millions d'euros sur la réserve ordinaire. Ces montants ont été constatés en produits financiers de participations. En contrepartie, les titres d'Alcatel-Lucent Participations ont été dépréciés du même montant. Ce remboursement ne génère donc aucun impact en résultat.

Le résultat financier enregistre une perte de 3 990 millions d'euros en 2018 contre un gain 470,7 millions d'euros en 2017. La baisse de 4 460 millions d'euros s'explique principalement par la forte augmentation des produits financiers de participations via le remboursement de la prime d'émission d'Alcatel-Lucent Participations pour 1 585 millions d'euros et 15 millions d'euros de réserve distribuée contre la variation négative des provisions pour dépréciations des titres de participation 5 584 millions d'euros principalement due au changement de méthodologie pour déterminer la valeur des participations détenues par Alcatel Lucent SAS et par la baisse des charges d'intérêts (-15 millions d'euros).



Provisions et amortissements financiers

Le mouvement net des provisions et amortissements financiers dégage en 2018 une perte de 5 582 millions d'euros contre un gain de 239 millions d'euros en 2017 :

(En millions d'euros)		2018			2017		
		Dotations	(Reprises)	Mouvement net	Dotations	(Reprises)	Mouvement net
Dépréciation des participations	(Note 8)	5 747	-155	5 592	150	-393	-244
Dépréciation des titres immobilisés et autres immobilisations financières	(Note 9)						
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	(Note 10)		-8,4	-8,4	5		5
Provisions pour risques financiers		5 747	-163	5 584	155	-393	-239
Risque de change	(Note 12)		-1,5	-1,5			0
TOTAL		5 747	-165	5 582	155	-393	-239

Dépréciation des participations

La reprise de provision de 155 millions d'euros correspond principalement à la reprise de provisions sur les titres de participation de :

- Alcatel Lucent Norway suite à la cession de cette entité dans le cadre du projet Sibelius pour 153,3 millions d'euros,
- Alcatel-Lucent International suite à la nouvelle valorisation soit un montant de 1 million d'euros

Une dotation pour dépréciation des titres complémentaire a été constituée pour Alcatel Lucent Submarine pour 348 millions d'euros, pour Electrobanque pour 2 millions d'euros et pour Alcatel-Lucent Participations pour 5,4 milliards d'euros.

Dépréciation des valeurs mobilières de placement

Une reprise de provision pour 8,4 millions d'euros porte sur la revalorisation des actions Nokia au dernier cours de bourse du mois de décembre (5,064 euros/ action au 31 décembre 2018).

Provisions pour risques financiers

Une reprise de provision de 1,5 millions d'euros a été constituée au regard du risque de réévaluation des créances en dollars au cours du 31 décembre 2018. Cette provision pour risque de change est désormais présentée en provision pour risques et charges dans le résultat d'exploitation conformément au règlement de l'ANCC 15-05.

Produits de participations

Alcatel-Lucent Participations a remboursé sa prime d'émission à Alcatel Lucent SAS pour 1 585 millions d'euros et a distribué 15 millions d'euros de réserve ordinaire. Ces éléments ont été constatés en produits financiers de participations. (Note 4)

Intérêts financiers

Le résultat net des produits et intérêts financiers est une perte de 4,8 millions d'euros contre un gain de 89,4 millions d'euros en 2017. Cette forte baisse s'explique par le fait qu'Alcatel-Lucent SAS n'est plus le créancier pivot du groupe.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre une perte de 146 millions en 2018 contre 453,1 millions d'euros en 2017.

Cette perte correspond principalement au résultat de cession des titres de participation d'Alcatel-Lucent Norway générant une moins-value de 149 millions d'euros, nettement par la reprise de la dépréciation des titres pour 153 millions d'euros.



Impôt

L'impôt sur les bénéfices représente un produit de 8,7 millions d'euros dont principalement 5,6 millions d'euros de produits liés à l'intégration fiscale et 3 millions d'euros de crédit d'impôts recherche sur 2018 (voir note 5).

Note 4 Produits des participations

Note 4 Produits des participations

(En milliers d'euros)

	2018	2017
Filiales		
Electrobanque	0	2 120
ALU Participations	1 600 083	120 262
Electrore	0	14 112
Nokia		
Autres participations		
GIE THALES	0	1 640
TOTAL	1 600 083	138 134

Note 5 Impôt

Intégration fiscale française

Le nombre de sociétés intégrées fiscalement n'a pas changé depuis 2016 et est au nombre de 13. La liste des principales filiales intégrées fiscalement figure dans le tableau de composition du portefeuille au 31 décembre 2018 (voir note 8 Renseignements concernant les filiales et participations). Suite à la fusion par absorption de NSN France par Alcatel lucent International, la société est sortie du périmètre d'intégration fiscale en 2019.

Les déficits reportables générés par les pertes au sein de l'intégration fiscale s'élèvent à 15,7 milliards d'euros en hausse de 0.4 milliards d'euros (perte réalisée dans l'intégration sur l'exercice) par rapport au 31/12/2017. Le taux d'impôt applicable est de 33,33% au 31.12.2018.



Ventilation de l'impôt

La ventilation de l'impôt entre les soldes intermédiaires de gestion est la suivante :

(En milliers d'euros)	2018		2017	
	Résultat avant impôt	Impôt dû / à recevoir	Résultat avant impôt	Impôt dû / à recevoir
Résultat d'exploitation	852	3 066	318 841	6437
Résultat financier	-3 989 716		470 732	
Résultat courant avant impôt	-3 988 864	3 066	789 572	6437
Résultat exceptionnel	-145 969		-453 097	-547
Intégration fiscale	-	-5 597	-	-1967
Impôt total	8 688	-2 531	3 923	3923
RÉSULTAT NET	-4 126 144	8 688	340 399	3923

Note 6 Bilan

Le total du bilan est en baisse à 3 081 millions d'euros à fin 2018 après l'évaluation du portefeuille titres.

Note 7 Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	Valeur brute		
	31/12/2017	Augmentations	31/12/2018
Fonds commercial	15 446		15 446
Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle ⁽¹⁾	147 025		147 025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	162 471	0	162 471



		Amortissements et dépréciations		
(En milliers d'euros)	31/12/2017	Reprises	Dotations	31/12/2018
Fonds commercial	-15 446			-15 446
Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle	-136 437		-1 916	-139 760
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-151 883	0	-1 916	-153 799

		Valeur nette		
(En millions d'euros)	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Fonds commercial	0	0	0	0
Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle	10 588	0	-1 916	7 264
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 588	0	-1 916	8 672

Aucune sortie ou acquisition d'immobilisations incorporelles n'a été réalisée sur l'exercice 2018. Les logiciels ont été amortis à hauteur de 1,9 millions d'euros sur 2018.

Note 8 Titres de participation

		Valeur brute		
(En milliers d'euros)	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Filiales	30 374 806		-198 027	30 176 779
Participations	12 000			12 000
TOTAL	30 386 806	0	-198 027	30 188 779

		Dépréciations		
(En milliers d'euros)	31/12/2017	Reprises	Dotations	31/12/2018
Filiales	-22 270 578	154 319	-5 747 305	-27 863 564
Participations	-10 650	582		-10 068
TOTAL	-22 281 228	154 901	-5 747 305	-27 873 633

		Valeur nette		
(En milliers d'euros)	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Filiales	8 104 227	154 319	-5 945 332	2 313 215
Participations	1 350	582	0	1 932
TOTAL	8 105 577	154 901	-5 945 332	2 315 147



Evolution du portefeuille titres sur l'exercice :

Sur l'exercice 2018, toujours dans le cadre du projet Sibelius d'intégration des entités légales, Alcatel Lucent SAS cédé les sociétés Alcatel-Lucent Norway pour 19,8 millions d'euros, Nokia Solutions Network France pour 29,1 millions d'euros (en vue d'une fusion avec Alcatel-Lucent International) ainsi qu'une participation minoritaire dans Alcatel Lucent Holding Sa De Cv Mexico pour 42,99 euros

Évolution des dépréciations :

Suite au changement de méthode pour déterminer la valeur des participations détenues par Alcatel Lucent SAS expliqué en Note 2 et en Note 2b1, il en résulte que :

- la valeur d'Alcatel-Lucent Participations considérée comme la plus proche de la réalité est celle de capitaux propres statutaires de l'année 2018 (1 676 001 095 EUR) ce qui implique une augmentation de la dotation pour dépréciation de 5 396 998 905,00 EUR (1 600 083 052,54 EUR de dotation suite au remboursement de la prime d'émission pour 1 585 millions € et à la distribution des autres réserves pour 15M€) puis 3 796 915 852,46 EUR suite à la valeur retenue des capitaux propres)
- la valeur de Alcatel Lucent Submarine Network considérée comme la plus proche de la réalité est celle de capitaux propres statutaires de l'année 2018 ; les travaux d'audit étant en cours, la valeur « prévisionnelle » retenue est de 351 796 081,00 € ce qui implique une augmentation de la dotation pour dépréciation de 348 203 919 €

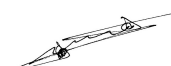
(En millions d'euros)	Capital à la clôture	Autres Capitaux propres ⁽¹⁾	capital détenu (en %)	Titres Valeur brute	Titres Valeur nette	Prêts et avances consentis	cautions et avals fournis	CA hors taxes ⁽¹⁾	Bénéfice ou perte ⁽¹⁾	Dividendes encaissés en 2018
-----------------------	----------------------	--	-----------------------	---------------------	---------------------	----------------------------	---------------------------	------------------------------	----------------------------------	------------------------------

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital d'Alcatel-Lucent

Filiales (50 % au moins du capital détenu par Alcatel-Lucent)

Electro Banque -route de Villejust 91520 Nozay	108	159	100	5817	279	-	-	0,158	-2,111	0
Alcatel-Lucent Submarine Networks - route de Villejust 91520 Nozay	112	240	100	1338,8	352	-	-	540	-53,1	-
Electroassurances	4,2	0,5	100	5,0	5,3	-	-	3,9	-0,2	-
Alcatel-Lucent Participations -Route de Villejust 91520 Nozay	1800,6	-124,0	100	28 251,4	1676	-	-	0	544,0	15

(1) Exercice 2018



Composition du portefeuille 2018 (en milliers)

		Nombre de titres en portefeuille	Valeur d'inventaire nette (en milliers d'euros)	Pourcentage de participation d'Alcatel- Lucent	Pourcentage de participation du Groupe
I - Participations					
Alcatel-Lucent International	(IF)	625 000	457 517	0.22	100
Electro Banque	(IF)	10 600 422	279 344	100	100
Alcatel-Lucent Submarine Networks	(IF)	37 337 826	351 796	100	100
Alcatel-Lucent Participations	(IF)	120 036 232	1 676 001	100	100
Electro-Assurances		42 000	5 386	100	100
Autres sociétés			2 010 -	-	-
II - Autres titres immobilisés					
			-	-	-
III - Participations dans les sociétés immobilières					
		-	-	-	-

(IF) : filiale intégrée fiscalement

Note 9 Créances rattachées à des participations et autres immobilisations financières

Les mouvements de l'exercice se détaillent comme suit :

		Valeur brute		
(En milliers d'euros)	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Prêts à long terme aux filiales	633		-152	481
Autres immobilisations financières	168			168
TOTAL	801		-152	649

		Dépréciations		
(En milliers d'euros)	31/12/2017	Reprises	Dotations	31/12/2018
Prêts à long terme aux filiales				
Autres immobilisations financières				
TOTAL				

		Valeur nette		
(En milliers d'euros)	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Prêts à long terme aux filiales	633		-152	480
Autres immobilisations financières	168			168
TOTAL	801		-152	649

Prêts à long terme aux filiales



La variation des prêts à long terme correspond principalement à la diminution des intérêts courus sur prêts envers le Chili (-123 Keur).

Note 10 Valeurs mobilières de placement, trésorerie et dettes financières à court terme

(En milliers d'euros)

	2018	2017
Disponibilités	589 465	647 245
Total disponibilités et quasi-disponibilités	589 465	647 245
Valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	47 065	27 824
Part court terme des Prêts à long terme aux filiales		
Total créances financières à court terme	636 530	675 070
Emprunts obligataires à court terme		
Dettes financières auprès des établissements de crédit à court terme		
Dettes financières diverses à court terme	-228	-82
Total dettes financières à court terme ⁽²⁾	-228	-82
TOTAL	636 303	674 988

(1) SICAV monétaires et actions Nokia.

(2) Emprunts à court terme auprès des banques.

Valeurs mobilières de placement

Suite à l'offre publique d'échange lancée par Nokia, les 13 005 087 titres d'auto-contrôle ont été échangé contre 7 152 797 actions Nokia pour une valeur d'entrée de 47,1 millions d'euros, classés en valeurs mobilières de placement et sont dépréciés à hauteur de 10,8 millions d'euros à fin 2018. Avec un cours de bourse de 5,064 euros par action au 31/12/2018 contre 3,89 au 31/12/2017, une reprise de provision pour dépréciation a été constatée pour 8,4 millions d'euros sur l'exercice.

Note 11 Capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2018 est la suivante :

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Réserves réglementées	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de la période	Total des capitaux propres
SITUATION AU 31/12/2017 AVANT RÉPARTITION	3 539 691 419	176 985	12 221 879	369 579	1 673 292	195 012	-9 213 832	340 399	5 763 314
Affectation du résultat 2017	-	-	-	-	-	-	340 399	-340 399	-
Augmentations de capital :									
• actions nouvelles (1)	66 688	3	-3						
Résultat 2018	-							-4 126 144	-4 126 144
Situation Au 31/12/2018 Avant Répartition	3 539 758 107	176 988	12 221 876	369 579	1 673 292	195 012	-8 873 434	-4 126 144	1 637 169
Proposition d'affectation du résultat 2018	-	-	-	-	-	-	-4 126 144	4 126 144	-
Proposition de distribution de dividendes au titre de 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SITUATION AU 31/12/2018 APRÈS RÉPARTITION	3 539 758 107	176 988	12 221 876	369 579	1 673 292	195 012	-12 999 578	0	1 637 169

(1) Suite au décès de certains bénéficiaires d'actions de plan de performance, 66 688 actions nouvelles sont à transférer à Nokia OY contre la rémunération en numéraire des héritiers par NSN BV.

Le capital social d'Alcatel-Lucent est de 177 millions d'euros à fin 2018, se répartissant en 3 539 758 107 titres d'une valeur nominale de 0,05 euros.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts. L'Assemblée générale est en outre autorisée à décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition et sur les primes d'émission. Ne sont pas distribuables la réserve légale, les réserves indisponibles constituées en application de lois particulières, les réserves statutaires ainsi que les réserves de réévaluation.

Au 31 décembre 2018, les montants distribuables d'Alcatel-Lucent, compte tenu de la proposition d'affectation ci-dessus, s'élèvent à 1 090 millions d'euros.

Note 12 Provisions pour risques et charges

L'évolution des provisions pour risques et charges au cours de l'exercice 2018 a été la suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2017	Dotation	(Reprise)	31/12/2018
Provisions pour risques sur perte de change	1 744	217		1 962
Provisions pour litiges, garantie de passif et autres ⁽¹⁾	1 250		-805	445
Provisions pour engagements de retraites (Note 18)	35 541	533	-8 474	27 601
TOTAL	38 536	751	-9 279	30 008

Impact résultat :

• exploitation	751	-8 474
• financier		
• exceptionnel et impôts		-805

Note 13 Emprunts obligataires

Au 31 décembre 2018, l'encours des obligations Alcatel-Lucent s'élevait à 476,7 millions d'euros comme au 31 décembre 2017. Cet encours se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2017	Conversion d'obligations en actions	Autres rachats et annulations	Nouvelles émissions	31/12/2018
• OCEANE 0,0 % - 688 M €2019	367 222				367 222
• OCEANE 0,125 % - 460 M €2020	109 448				109 448
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES	476 670				476 670

Ces emprunts obligataires sont détenus par la société Nokia Oyj Karaportti 3, FI-02610 Espoo, Finland, société mère du groupe NOKIA.

Note 14 État des échéances des dettes et créances à la clôture de l'exercice

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2018	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Dont Charges à payer
Dettes financières					
• emprunts obligataires convertibles (OCEANE)	476 670	367 222	109 448		
• emprunts et dettes financières divers	228	228			228
Dettes fiscales et sociales	233	233			233
Autres dettes	935 821	935 821			29 448
TOTAL DETTES	1 412 952	1 303 504	109 448		29 909

Détail des autres dettes au 31/12/2018



(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Compte-courant groupe	707 784	2 575 179
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 448	18 053
Autres	198 589	209 829
TOTAL	935 821	2 803 060

Etat des échéances au 31.12.2018

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2018	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	À plus de cinq ans	Dont produits à recevoir
Créances					
Créances fiscales et sociales	81 340	60 236	21 104	-	-
Autres créances	47 936	47 936	-	-	28 880
TOTAL CRÉANCES	129 276	108 172	21 104	-	28 880

Les créances fiscales et sociales correspondent principalement aux créances CIR (-62,5M€) pour les années de 2015 – 2017 portées par les filiales du groupe d'intégration fiscale.

La baisse de 160 MEUR du Total créances par rapport à l'année précédente s'explique par le changement de modèle opérationnel des coûts de Recherche et Développement.

Détail des autres créances au 31/12/2018

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Clients et comptes rattachés	7 150	3 785
Autres (1)	40 786	222 185
TOTAL	47 936	225 970

(1) dont 23.9 millions d'euros de produits à recevoir dans le cadre de l'accord de Cost Sharing Agreement (CSA : accord signé entre ALU SAS, Nokia OY et Alcatel Lucent International & ALU USA, pour partager les coûts liés aux dépenses de R&D)

Note 15 Charges à payer

Les charges à payer s'élèvent 29.5 MEUR au 31/12/2018 dont 5,1 millions d'euros et concernent principalement la quote-part des royalties payés par Alcatel Lucent Entreprise Holding à reverser à Alcatel Lucent USA conformément à l'accord signé en octobre 2017 et des factures non parvenues sur des refacturations internes (0.9 millions d'euros).

Note 16 - Ecart de conversion actif et passif

Les écarts de conversion actif et passif s'élèvent respectivement à 1 962 milliers d'euros et à 1 671 milliers d'euros et sont le résultat de la réévaluation des créances clients et fournisseurs libellés en devises étrangères.

Note 17 Informations concernant les entreprises liées



(En milliers d'euros)	Montant net au bilan	Dont entreprises liées liées
Immobilisations financières		
• titres de participation	2 315 147	2 315 147
• créances rattachées à des participations	-	-
• autres immobilisations financières	479	479
• autres titres immobilisés	168	-
Créances de l'actif circulant	129 276	103 398
Valeurs mobilières de placement / Disponibilités	589 465	53 368
Dettes financières		
• emprunts obligataires	476 670	476 670
• emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	-	-
• emprunts et dettes financières divers	228	-
Dettes d'exploitation	31 092	27 279
Autres dettes	904 962	902 004

(En milliers d'euros)	Montant net en résultat	Dont entreprises liées
-----------------------	----------------------------	------------------------------

Produits et charges financiers

• produits de participations	1 600 083	1 600 083
• intérêts et produits assimilés	10 855	10 855
• intérêts et charges assimilés	-15 729	-15 729
• autres (voir Note 3)	-5 584 924	-5 584 924

Aucune transaction avec les entreprises liées n'a été conclue à des conditions anormales de marchés.

Note 18 Engagements de retraite

À la fin de 2018, les engagements d'Alcatel-Lucent (société mère) au titre des indemnités de départ à la retraite et compléments de retraite sont provisionnés à hauteur de 27,6 millions d'euros (voir note 12) correspondant à l'engagement non couvert par des contrats d'assurance.

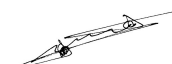
Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

Le taux d'actualisation retenu est obtenu par référence au taux de rendement des obligations de haute sécurité (obligations émises par l'État et les entreprises de premières catégories – AA ou AAA) de maturité équivalente à la durée des régimes évalués.

Les revenus d'intérêts des placements dépendent de la composition du portefeuille et de sa performance.

Le régime de retraite supplémentaire AUXAD a été gelé au 31/12/2018. Par conséquent, aucune hypothèse de revalorisation de salaire n'est utilisée dans l'évaluation au 31/12/2018 car le stock de points AUXAD acquis au 31/12/2018 est définitif.

Le coût net de la période des régimes postérieurs à l'emploi se décompose comme suit :



(En milliers d'euros)	2018
Charge normale de l'exercice	0
Charge d'intérêt	- 1 179
Produits financiers générés sur les fonds	645
Modifications de régime	
Gains et pertes actuariels	8 474
Effets des réductions de régime	
Effet des liquidations de régime	
Effet de la limitation d'actif	
COUT NET DE LA PERIODE	7 941

L'évolution de la provision inscrite au bilan se détaille comme suit :

(En milliers d'euros)	
Evaluation des engagements	
Valeur actuelle totale des engagements au 1er janvier	80 151
Charge normale de l'exercice	
Charge d'intérêt	1 179
Cotisations versées par les salariés	
Transferts de salariés	
Modifications de régime	
Réductions de régime	
Liquidations de régime	- 3 241
Indemnités supplémentaires de fin de contrat	
Pertes et gains actuariels	- 7 873
Prestations payées	
Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre 2018	70 214
Couverture des engagements	
Valeur de marché des fonds investis au 1er janvier	44 609
Produits financiers générés sur les fonds	645
(Pertes) et gains actuariels	601
Contribution de l'employeur	
Contribution des salariés	
Modifications de régime	
Réductions de régime	
Liquidations de régime	- 3 241
Prestations payées / indemnités supplémentaires de fin de contrat	
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre 2018	42 613
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	- 70 214
Valeur de marché des fonds investis	42 613
Couverture financière des engagements financés	-27 600
Valeur actuelle des engagements totalement non couverts par des actifs financiers	
Couverture financière	- 27 600
MONTANT (PROVISIONNEL) ACTIVE	-27 600



Les placements des fonds de pensions sont investis de la manière suivante :

(En milliers d'euros et pourcentages)	Valeur de marché	%
Obligations	36 904	87%
Actions	1 534	4%
Autres placements	1 449	3%
Actifs immobiliers	2 727	6%
Total	42 614	100%

Note 19 Engagements financiers et divers

Autres engagements donnés

Alcatel-Lucent a été amené, dans le cadre de divers contrats relevant de la gestion courante du Groupe, à donner les garanties suivantes :

(En millions d'euros)	Montant total	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	À plus de cinq ans
Avals, cautions et garanties donnés				
• sur contrats commerciaux	1 202,7	211,3	328,6	662,8
• autres engagements donnés	232,4	0,5	0,0	231,9
TOTAL	1 435,1	211,8	328,6	894,7

Engagements reçus

Il n'y a aucune garantie reçue.

Note 20 Litiges

Les autorités françaises enquêtent sur certaines opérations d'Alcatel-Lucent et/ou de ses filiales au Costa Rica.

L'enquête porte sur des prétendus actes de corruption antérieurs à 2004 – les mêmes qui ont donné lieu à des procédures criminelles aux États-Unis et au Costa Rica, lesquelles procédures ont été conclues avant 2012. Le risque de condamnation pénale est au maximum de 750,000 €.

Le jugement a été rendu le 30 août 2017 à l'issue de l'audience qui s'est déroulée en juin 2017. Le tribunal a relaxé la société Alcatel Lucent SAS. Cependant, le procureur a fait appel et une nouvelle audience se tiendra en été 2019.

Note 21 Événements postérieurs à la clôture

Néant

Note 22 Autres informations

Alcatel-Lucent SAS fait partie du groupe Nokia. Les comptes annuels de la société sont inclus suivant la méthode d'intégration globale dans les comptes consolidés de Nokia Oyj Karaportti 3, FI-02610 Espoo, Finland.

